



CGT FINANCES PUBLIQUES de la GIRONDE

cgt.drrip33@dgfip.finances.gouv.fr

24, rue François de Sourdis
33060 Bordeaux cedex
☎/ fax 05 56 90 76 93

Cité administrative, 1^{er} étage, Tour A
Boite 85
33090 Bordeaux cedex
☎ 05 56 24 81 52 Fax 05 56 24 86 34

COMPTE RENDU CAPL A du 18/11/2016 Listes d'aptitude B en A pour 2017

La CGT a lu la déclaration liminaire jointe en annexe

En réponse, le président indique que le nombre de possibilités est fixé à 3 par la DG. Niveau de promotion faible, en deçà de celui de 2016 mais au même niveau que les années précédentes.. Le travail de cette CAPL repose sur le fait d'avoir un éclairage le plus large possible pour mettre en exergue les meilleurs des dossiers suite au travail de la RH, aux avis des chefs de service et à celui des chefs de pôles.

➔ Quelques statistiques.

Au niveau national : B en A pour 2016

- 3999 candidats
- 185 promus soit 4,6 %

Répartition par tranches âge des promus 2016

Tranches d'âge	Nombre de candidats	Nombre de promus	%
39 ans et - moins	23	0	0 %
40 – 44 ans	318	0	0 %
45 – 50 ans	958	23	12.4%
51 – 55 ans	1254	74	40,0%
56 – 60 ans	1152	68	36.8%
61 ans et +	294	20	10.8%

Au niveau local : B en A pour 2017

- 87 candidats. Potentialités données par la DG à la DRFiP 33 : 3.
Avant CAPL :
- 2 candidats proposés « excellent ».
- 9 candidats classés « très bon ».
- 76 candidats classés « à revoir ».

Les dossiers ont été présentés et traités dans l'ordre alphabétique indépendamment de leur classement et chaque dossier a été examiné.

À NOTER :

La parité administrative confirme que la liste des candidats proposés est établie en concertation avec les chefs de pôle de la DRFiP 33.

La proposition en « excellent » par le chef de service qui établit le rapport est indispensable pour que le dossier du candidat puisse être classé « excellent » par la commission administrative paritaire locale.

S'il n'est pas exigé une réduction maximale d'ancienneté pour chacune des cinq années de notation précédentes, chaque candidat doit en bénéficier au moins 1 à 2 fois sur cette période pour pouvoir figurer sur la liste des candidats classés « excellent »

Après CAPL :

- 6 dossiers classés « excellent ».
- 9 dossiers classés « très bon ».
- 72 candidats classés en « à revoir ».

Votes :

	POUR	CONTRE
EXCELLENT	ADM + FO DGFIP + CGT FIN PUB	SOLIDAIRES
TRES BON	ADM	SOLIDAIRES + FO DGFIP + CGT FIN PUB
A REVOIR	ADM	SOLIDAIRES + FO DGFIP + CGT FIN PUB

-Notre commentaire :

Compte tenu de la contrainte que représente le contingentement des réductions opposé aux chefs de service, nous contestons le caractère rédhibitoire de l'absence d'une ou deux réductions maximales d'ancienneté sur la période de 5 années.

Nous rappelons aux candidats l'importance de veiller aux conditions du déroulement de l'entretien professionnel et surtout au profil croix et appréciations littérales contenus dans le compte rendu.

Les élus CGT se tiennent à la disposition de chaque collègue pour toutes précisions ou conseils.

Nous sommes aussi à votre disposition pour présenter votre dossier devant la CAPL et y défendre vos intérêts. En effet, par respect pour les collègues, nous n'intervenons que sur les dossiers des collègues qui nous ont autorisés à le faire. Nous travaillons en amont de la CAPL sur chacun de ces dossiers et intervenons sans jamais comparer les candidats entre eux.

Le sens de notre vote :

La CGT revendique que les dossiers de tous les candidats à la liste d'aptitude soient examinés au niveau national par la commission administrative paritaire nationale.

Nous dénonçons que seuls les dossiers classés en « Excellent » soient examinés en CAPN. Les élus CGT demandent, donc, que tous les dossiers présentés soient donc classés en « excellent » et bénéficient ainsi d'un examen au niveau national.

Pour cette raison, les élus CGT vote « pour » la liste des candidats proposés « excellent » et « contre » les autres propositions (très bon et à revoir).

Avant et à l'issue de la CAPL, les collègues nous ayant confié la défense de leur dossier sont contactés individuellement et informés des commentaires les concernant.

Les élus CGT en CAPL A.

Cécile SIAD et Yves SANCHEZ

Alexandre SOUDAIN comme expert pour la CGT.



**CGT FINANCES PUBLIQUES
de la GIRONDE**

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr

24, rue François de Sourdis
33 060 Bordeaux cedex
Tph/fax : 05 56 90 76 93)

1^o étage, Tour A Cité administrative
Boite 85 33 090 Bordeaux cedex
Tph : 05 56 24 81 52

DECLARATION LIMINAIRE
LISTE D'APTITUDE B EN A
CAPL DU 18/11/2016

Monsieur le Président,

Pour la CGT Finances Publiques, la période de mobilisation actuelle est fondamentale! Nous pouvons aujourd'hui changer l'avenir de notre administration en étant toutes et tous ensemble dans l'action! Nous pouvons modifier les choix politiques qui ont décidé de l'austérité à l'encontre de la DGFIP.

En effet, la CGT défend une vision du service public qui se définit par la satisfaction des besoins sociaux et non par celle des règles budgétaires.

Dès lors, la CGT a appelé tous les agents des Finances Publiques à se mettre en grève le 15 novembre pour :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires à notre administration,
- le développement d'un réseau de proximité de pleine compétence et l'arrêt des restructurations prévues,
- le renforcement de toutes nos missions et l'abandon du projet de prélèvement à la source,
- l'amélioration de nos rémunérations et l'arrêt de toutes les formes de rémunération au mérite,
- le maintien de nos statuts particuliers et l'amélioration de nos droits et garanties,
- le renforcement de l'action sociale.

Cette mobilisation s'inscrit en réaction à un contexte général de plus en plus dégradé :

restructurations, mise en place de pôles, prélèvement à la source, dégradation des conditions de vie au travail, multiplication des postes à profil, mise à mal des règles de gestion, dialogue social inexistant, Parcours professionnel des carrières et des rémunérations (PPCR), Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),...

Cette rapide énumération vise simplement à illustrer ce que les agents vivent à l'heure actuelle : la liquidation de la DGFIP.

En témoigne l'implication des personnels de la Gironde, où presque un agent sur trois était en grève.

C'est donc dans ce contexte délétère que nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les propositions de liste d'aptitude de B en A.

Nous tenons à rappeler que la CGT revendique que le concours ou l'examen professionnel soient les voies de recrutement privilégiées car ils constituent les seuls remparts possibles contre l'arbitraire.

En conséquence, la CGT Finances Publiques revendique la mise en place d'un réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude pour changer de catégorie,

De plus, dans le cadre de la liste d'aptitude pour laquelle nous siégeons aujourd'hui, la CGT réclame :

- L'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent »,
- Une appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d'aptitude à la mobilité » vue dans le cadre de l'examen de la « valeur professionnelle » qui n'écarte pas de candidats qui auraient un parcours spécifique (agents techniques, géomètres cadastrés...),
- Une plus grande transparence avec l'accès pour les élus CAP, à tous les documents, notamment la fiche d'aide à la sélection prévue dans le guide, dès la consultation des dossiers, afin de préparer dans de bonnes conditions la défense des agents,
- L'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux,
- Le respect des dispositions statutaires limitant le nombre de recrutements pour les listes d'aptitude.

En conclusion, nous rappelons que nous sommes fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions. Nous refusons donc, dans la défense individuelle des dossiers lors de cette CAPL, de nous livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé entre les candidats, responsabilité qui incombe à la seule administration.

Les élus CGT Finances Publiques 33